Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 022-212201719-20260506-CCAS0605202608-DE

Plaintel

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LA COMMUNE DE PLAINTEL

NOMBRE DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Ayant donné procuration	Absents	Votants
17	15	1	2	16

DATE DE LA CONVOCATION
27 avril 2026

*L'An deux mille vingt-six et le six mai à **18 h 30**, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué le vingt-sept avril deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Vincent ALLENO, Président.*

Etaient présents : V. ALLENO, Y. AUFFRET, E. DUBOIS, M. JUGAN, A. GOUEDARD, C. MORIN, M. LEBAS, H. BELOEIL, J. HAMON, J. LE LAY, H. RENOUARD, M. VISDELOUP, C. JOLLY, A. TOQUET, N. RUEN
Absents excusés : M. CARREE, A.-M. LE FUR.
Pouvoir : M. CARREE à J. HAMON
Secrétaire de séance : N. RUEN

DELIBERATION N° 2026-08

ÉLECTION DU VICE PRÉSIDENT DU CCAS

Vu l'article L123-6 du code de l'action sociale et des familles, qui dispose que le conseil d'administration du CCAS élit, dès sa constitution, un vice-président qui a notamment pour fonction de présider ledit conseil en l'absence du Maire,

Considérant la nécessité de procéder à l'élection du vice-président du CCAS pour la durée du mandat du conseil d'administration,

Le Conseil d'Administration,
Entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, par 15 voix pour et une abstention.

A ÉLU en son sein en qualité de Vice-Président du CCAS pour la durée du mandat : **Monsieur Yann AUFFRET**

AFFICHE LE DIT JOUR, AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

La secrétaire de séance,
Nadia RUEN,

Le Président,
Vincent ALLENO,

MAIRIE DE PLAINTEL
CÔTES-D'ARMOR